

mis en ligne le 18 décembre 2023

ARRETE MUNICIPAL N°13146 DU 15 DECEMBRE 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Place Notre Dame

Les 23, 24, 25, 30 et 31
Décembre 2022

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande faite par M.LE TEUFF Jérôme, commerçant, situé 10 Place Notre Dame – 56260 – LARMOR-PLAGE,
- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, et pour permettre le stationnement d'un camion de commerce, il importe de régler le stationnement sur une place matérialisée,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour les jours suivants : samedi 23 ; dimanche 24 ; lundi 25 ; samedi 30 et dimanche 31 décembre 2023, de 07h00 à 19h00. Le stationnement sera interdit sur une place de stationnement matérialisé Place Notre Dame. Seule l'entreprise « Jérôme Le Teuff » sera autorisée exceptionnellement à utiliser l'emplacement.

ARTICLE 2 : Un panneau de signalisation sera mis en place par la Police Municipale. L'entreprise veillera à la bonne disposition du panneau de signalisation.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour ampliation,
P.VALTON**

LE MAIRE,

Patrice VALTON

